

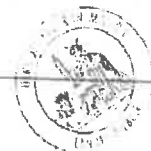
DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SORE
40430 SORE

ID 040-214003071-20161219-2016_270-DE

Envoyé en préfecture le 24/12/2016

Reçu en préfecture le 24/12/2016

Publié au bulletin le 24/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2016
Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sore
Date de la convocation : 13 décembre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 14
Nature de l'acte : 3.6

L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre à dix-huit heures le conseil municipal de la commune de SORE, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent GELLEY, Maire de SORE.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : BARTHE – BEAUTEMPS - BEDIN – BRUNEAU - DUPOUY - FRANCISCO - JAILLET - LAULAN – LESCOUTE - LORMAND - MARGNES – RODES – SAUBOUA

Etait absente : Madame RAMBERT Emilie

Objet : troisième projet centrale solaire photovoltaïque au sol

Monsieur Michel SAUBOUA informe l'assemblée que la compagnie du vent souhaite lancer un troisième projet de centrale solaire photovoltaïque au sol au communal de l'est, partie Ouest. Cette zone est classée en AUIe du PLU.

Le Conseil Municipal, à la majorité (13 pour et 1 abstention)

- DECIDE d'émettre un avis favorable à l'implantation sur sa commune d'un troisième projet de centrale photovoltaïque au sol au communal de l'Est, partie Ouest, en réalisant notamment l'ensemble des études y afférentes nécessaires à l'implantation dudit projet, sur tout ou partie des parcelles cadastrées AR 47 – 73 – 74 – 75 – 147 sises sur la commune de SORE et pour une superficie prévisionnelle totale de 30 hectares.

Ce projet sera développé par la compagnie du vent ou toute société affiliée qui s'y substituerait pour une durée de 40 ans moyennant un loyer annuel de 3000 € l'hectare de surfaces clôturées et 500 € l'hectare de surfaces à maintenir défrichées autour de la centrale.

- ACCEPTE la constitution de toutes servitudes liées au projet sur les parcelles communales et la proposition de location de longue durée par bail emphytéotique à LCV ou toute société affiliée qui s'y substituerait.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous avant-contrats, sous seing privé ou authentiques, sous conditions suspensives ou assortis d'un droit d'option, et toutes autorisations et tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Extrait certifié conforme
SORE, le 23 décembre 2016

Le Maire,
Vincent GELLEY



Monsieur Vincent GELLEY, Maire
Mairie de SORE
339, Rue Brousta
40430 SORE

À qui de droit

Je, soussigné Vincent GELLEY agissant en qualité de Maire de la Commune de SORE autorise *LA COMPAGNIE DU SOLEIL 54*, en cours de création, à solliciter l'autorisation de faire effectuer un défrichement sur une partie des parcelles cadastrées section AR sous les n^{os} 47, 73, 74 & 75 de la commune de SORE, dont la commune de SORE est actuellement propriétaire.

Fait à : SORE

Le: 30/03/2017

Signature :

